

JUST'MA VILLE

LE MAGAZINE MUNICIPAL DE VILLEJUST

#002

Mars 2022



#RevivreEnsemble

Dossier

On gagne tous à mieux trier

Sommaire

Trions nos #BIO déchets



Retour en images	04	Dossier	11	Agenda	16
Goûter Crêpes	04-05	Changement de fréquence des collectes	11	Inauguration aire de jeux église	16
Baby gym du Relais Petite Enfance	06	Table et Consignes de tris	12	First Ladies - Les Affranchis	17
Conférence sur le Climat	06	SIOM : Défi BioDéchets	13	Carnaval APE	18
Don du sang	06			Vélo Club course	19
Critérium Jeune Conducteur	07			Accueil nouveaux habitants	20
				Cousine manc'pas d'air	21
Actualité	08	Intercos	14	Associations	22
Inscription listes électorales	08	Fibre contentieux	14	Le crapaud Commun - VNE	23
Inscriptions scolaires	08	Travaux sur la passerelle A10	15	Association La clé de Sol	22
Compte rendu du Conseil Municipal	09	Baromètre villes cyclables 2022	15		
Eco-logis Département	10				

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

- Lundi et vendredi : de 9h à 12h30
- Mercredi et samedi : de 9h à 12h00
- Mardi : de 13h30 à 17h30
- Jeudi : de 13h30 à 18h30

LES SERVICES DE LA MAIRIE VOUS REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS:

- Mardi et jeudi : de 9h à 12h30
- Lundi et mercredi : de 13h30 à 17h30
- Vendredi : de 13h30 à 16h30

NUMÉROS UTILES:

- Accueil – sacs végétaux : **01.69.31.74.40**
- Affaires générales - Etat civil : **01.69.31.74.43**
- Affaires scolaires : **01.69.31.56.60**
- Urbanisme : **01.69.31.74.46**
- Communication - Vie associative - Culture : **01.69.31.74.47**
- Services techniques (secrétariat) : **01.69.31.74.46**

villejust.fr

[facebook.com/mairievillejust](https://www.facebook.com/mairievillejust) • twitter.com/mairievillejust
[instagram.com/mairievillejust](https://www.instagram.com/mairievillejust) • [youtube/mairievillejust](https://www.youtube.com/mairievillejust)

Igor TRICKOVSKI

Maire et Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay

Sylvie ARMAND-BARBAZA

1^{ère} Adjointe Finances

Valéry LAURENT

2^{ème} Adjoint Développement Durable et Travaux

Isabelle ARMAND

3^{ème} Adjointe Affaires Sociales

Richard PELISSERO

4^{ème} Adjoint Urbanisme réglementaire et Aménagement

Pierre CAMBON

5^{ème} Adjoint Numérique et Réseaux

Le Maire et les élus sont à votre écoute. Pour prendre rendez-vous, contactez le secrétariat du Maire et des élus au 01.69.31.74.41 ou envoyez un mail à : secretariat-maire@villejust.fr

Édito



Igor TRICKOVSKI
Maire de Villejust,
Vice-Président de la Communauté
Paris-Saclay

Chères Villejustiennes et Chers Villejustiens,

Enfin! Nous avons enfin pu nous retrouver pour partager un moment de simple convivialité et ça fait du bien! Ces retrouvailles autour de notre goûter-crêpes du Village n'en n'étaient que plus charmantes. Reprendre goût à ce qui fait notre vivre-ensemble avec des rires d'enfants, des challenges animés et la joie de gourmandises partagées était sans nul doute le meilleur des scénarios.

Nous avons reporté ce rendez-vous plutôt que de l'annuler, et nous avons bien fait. Aujourd'hui, nous pouvons espérer que la situation sanitaire continue de s'améliorer chaque jour afin de nous permettre de retrouver au plus vite des conditions de vie sereine, sans masque en intérieur dans les lieux clos soumis à pass vaccinal à compter du 28 février [pour rappel il n'est déjà plus obligatoire à l'extérieur depuis le 2 février].

Le printemps qui s'annonce d'ici quelques semaines devrait donc nous offrir de jolis rendez-vous que nous sommes en train de vous concocter pour partager de nouveau ensemble de belles émotions!

Ce second numéro de Just'maVille prend également le temps de revenir sur tout ce que nous accomplissons ensemble, Ville, habitants et SIOM (notre syndicat d'ordures ménagères) en matière de gestion de nos déchets, de leur valorisation, qui sont autant de gestes en faveur de notre environnement et de sa préservation. L'occasion de vous informer du lancement d'une collecte des biodéchets pour ceux qui seront volontaires à partir du mois d'avril et d'une évolution de nos fréquences et jours de collecte de nos différents déchets.

Je vous laisse prendre connaissance de tous les autres sujets qui sont abordés dans cette édition, point sur la fibre, travaux prochains pour la passerelle cyclable et piétonne au-dessus de l'autoroute, excellent résultat de Villejust au baromètre des villes cyclables, nos rendez-vous culturels... et bien sûr les nouvelles de nos associations.

Bonne lecture à tous et vivement que le port du masque ne soit plus obligatoire que pour Mardi Gras et le Carnaval de l'APE (le 13 mars aux Deux Lacs!)

Bien fidèlement,



JUST' MA VILLE - BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE VILLEJUST • **Directeur de la publication** : Igor Trickovski • **Rédaction** : Vanessa Dorey Desplantes, Associations de Villejust. • **Conception et réalisation** : Thomas Racinet thomasracinetstudio@gmail.com • **Crédit images** : Associations de Villejust, Services municipaux. • **Distribution** : Yolle Distribution - Villejust • **Impression** : AKL graphic - tiré en 1400 exemplaires • **Dépôt légal** : ISSN 2742-605X • **Plus d'informations** : villejust.fr Service communication : 01.69.31.74.47 - service-communication@villejust.fr •

Retour en images

L'après-midi Goûter-crêpes qui s'est déroulé **Samedi 19 février**, dans la Grande salle des deux lacs a rencontré un vif succès. Les familles Villejustiennes ont répondu présentes à l'appel des crêpes et des animations organisées par la Municipalité.

Le Maire, **Igor Trickovski**, était ravi de pouvoir enfin accueillir de nouveau les uns et les autres pour partager tout simplement un bon moment convivial ensemble ! En remerciant notamment de leur présence les élus voisins et amis.



Les différents concours ont animé cette après-midi festive et récompensé des compétiteurs de haut vol.



Bravo à tous les enfants et plus particulièrement à **Alycia** pour son déguisement « *trop mignon* », **Chloé** pour son déguisement « *super original* » et **Benjamin** pour son déguisement « *très épatant* ». Tous les enfants inscrits au concours ont reçu une douce chocolatée, distribuée par Monsieur le Maire.



Les familles qui ont participé au Concours des illuminations de Noël proposé par la Municipalité en décembre dernier, ont découvert le classement. C'est la famille **Mougnier** qui a remporté le concours, avec les félicitations du Jury pour leur investissement et la qualité de leurs décorations et illuminations. Monsieur le Maire les a récompensés d'une carte cadeau qui pourra leur servir à étoffer encore un peu plus leur habitation en décorations de Noël!

Bravo également aux familles **Naciri**, **Cotard-Beaugrand**, **Mézières-Duvillard** et **Hébert**. En espérant de nombreux participants pour Noël 2022.



Retour en images

Le 4 février 2022, le relais petite enfance a organisé une séance « **Baby-gym** ». Mégane Chapon, la psychomotricienne du relais a installé les tapis, les modules en mousse et les tunnels pour permettre aux petits de profiter d'une séance bien dynamique !

L'objectif de cet atelier est de permettre aux tous petits d'explorer l'espace, de découvrir leurs capacités motrices et de jouer avec les autres. Le respect du rythme de l'enfant est primordial lors de ces séances, ceci permet le développement de la confiance en soi des petits. « *Vous souhaitez confier votre enfant à une assistante maternelle en septembre ? N'attendez pas l'été ! Le Relais petite enfance (RPE) peut vous accompagner dès à présent dans vos démarches.* »

RPE intercommunal du Moulin de la Bretèche, 4 chemin du Moulin par le Bas 91160 Champlan • rpe@villebon-sur-yvette.fr • Tél. 06 74 96 75 23



L' **Etablissement Français du Sang** remercie chaleureusement l'ensemble des donateurs qui se sont présentés le **Lundi 7 janvier** dernier. Merci à tous. **Prochaine collecte le Jeudi 21 avril 2022.**



Le **Mardi 8 février** s'est tenue la conférence sur le climat à l'espace des Coudrayes. **Valérie Masson-Delmotte** et **Marc Delmotte**, deux spécialistes de la question du changement climatique ont pu exposer leurs travaux et échanger avec un public captivé par le sujet.

Au-delà du constat de l'existant, les deux experts ont partagé avec le public des projections sur le futur à plus ou moins long terme, en fonction des engagements pris par les pays du monde lors de la COP26. Enfin, ils ont exposés des possibilités d'amélioration des conditions climatiques et les moyens pour y parvenir. Nous sommes tous acteurs de ces évolutions, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif comme l'a rappelé le **Maire, Igor Trickovski**.



Vous pouvez retrouver dès à présent le document présenté lors de cette conférence sur le site de la Ville, dans la rubrique « *Services et infos pratiques / Culture et évènementiel* ».

Cette année encore, le critérium du jeune conducteur a rencontré un joli succès auprès des adolescents. Les jeunes ont fait preuve de beaucoup de concentration et ont obtenu des notes très élevées sur l'épreuve théorique (le code de la route) comme sur l'épreuve pratique (dans les catégories voitures et scooters).

Au terme de la finale, dans la catégorie « scooter » c'est **Ilan Lagoutte** qui s'est illustré et a terminé premier. **Nolan Lusine Nemorin** a quant à lui remporté le concours dans la catégorie « voiture ». Ils sont, tous les deux, invités avec leur famille aux 24h du Mans et **Nolan** disputera la finale nationale en voiture. Félicitations à tous les participants, qui se sont vus remettre leurs diplômes et médailles par **le Maire, Igor Trickovski**. L'Automobile Club de l'Ouest sera de retour l'an prochain sur Villejust pour une nouvelle édition du Critérium du jeune conducteur à destination des enfants de l'école Jeanne Chanson.





Inscriptions scolaires pour l'année 2022-2023

*Plus qu'un mois pour les inscriptions scolaires !
Inscriptions possibles jusqu'au 31 mars 2022*

Les inscriptions scolaires sont ouvertes jusqu'au **31 mars 2022**. Il est demandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) pour la rentrée scolaire de septembre 2022. Vous pourrez télécharger l'imprimé sur le site de la Mairie ou le retirer à l'accueil de la Mairie, en prenant **rendez-vous auprès du service scolaire au 01 69 31 56.60**.

NOUVELLES INSCRIPTIONS :

Pour l'école maternelle « Les Tilleuls » :

Enfants nés en 2019 (première inscription)

Nouvelles inscriptions suite à l'arrivée sur la Commune (toutes les classes de la PS à la GS)

Pour l'école élémentaire « Jeanne Chanson » :

Nouvelles inscriptions suite à l'arrivée sur la Commune (toutes les classes du CP au CM2)

Liste des documents à préparer pour votre rendez-vous en Mairie :

- Le livret de famille
- Le carnet de santé (vaccinations à jour)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- En cas de séparation des parents, toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde (jugement, courrier des deux parents)
- La copie d'un document de la CAF faisant mention de votre numéro d'allocataire
- L'attestation d'assurance scolaire (nom, adresse, n° d'adhésion), sera à fournir à l'école et au centre de loisirs à la rentrée de septembre 2022
- Le certificat de radiation (dans le cas d'une scolarité précédente dans une autre Commune)

RENOUVELLEMENTS D'INSCRIPTIONS :

La fiche de renseignements sera adressée aux parents dans les prochaines semaines par le biais des écoles. Sans le retour de la fiche nous ne pourrions pas enregistrer vos réservations aux différentes activités scolaires ou périscolaires.

Infos :

Service scolaire : 01.69.31.56.60

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

10 & 24 AVRIL 2022

Inscription sur les listes électorales

Les élections présidentielles 2022 auront lieu les **dimanches 10 et 24 avril**.

Les élections législatives 2022 se dérouleront les **dimanches 12 et 19 juin**.

Vous souhaitez prendre part au scrutin et faire entendre votre voix ? Ne tardez pas, **vous avez jusqu'au 4 mars 2022** pour vous inscrire sur les listes électorales !

Pour s'inscrire :

- A la Mairie muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile (**possible jusqu'au 4 mars**)
- Ou faire la démarche sur [service-public.fr](https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr) : <https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr> (**possible jusqu'au 2 mars**)

Il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales lors d'un changement de commune.

Si vous êtes déjà inscrit dans votre commune, aucune démarche n'est à effectuer.

Il est possible de vérifier si vous êtes d'ores et déjà inscrit en visitant le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Les jeunes sont inscrits automatiquement sur la liste électorale à leurs 18 ans, s'ils se sont fait recenser à 16 ans.

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 07 février 2022



1 - SIGNATURE DES PIÈCES DU MARCHÉ DU LOT N°19 DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DES PLANS VELOS COMMUNAUX

Le Maire est autorisé à signer les pièces relatives à la révision du schéma directeur cyclable communautaire et à l'élaboration du plan vélo communal de Villejust.

2 - SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DES FUTURES CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE CIRCUITS SPÉCIAUX SCOLAIRES

Le Maire est autorisé à procéder à la signature électronique de la convention de délégation de transport scolaire.

3 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ÎLE DE FRANCE MOBILITÉS EN MATIÈRE DE CIRCUITS SPÉCIAUX SCOLAIRES

Le Maire est autorisé à procéder à la signature de la nouvelle convention Île de France mobilités relative aux services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves.

4 - DEMANDE D'AUTORISATION DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CABINE MÉDICALE TELECONSULTATION

Le Conseil Municipal a décidé de demander à la Région Ile-de-France toutes subventions mobilisables au titre de la disposition « Prévention, accompagnement, soutien aux professionnels de santé et innovation en santé » volet « Santé Numérique et Innovation », ainsi qu'au Conseil Départemental de l'Essonne.

5 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY DU 08 DÉCEMBRE 2021

6 - DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE LA LÉGUMERIE ESSONNIENNE

Délibération reportée à la demande de la Préfecture.

7 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE-FILIÈRE TECHNIQUE

Création d'un emploi d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2022.

8 - L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N° 271 SISE ROUTE DE FRETAY A NOZAY

Le Conseil municipal a donné son accord pour l'acquisition par la Commune de la parcelle A N° 271 sur la commune de Nozay au prix de 912€.

9 - L'ACQUISITION DU LOT B ISSU DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION E N° 922, SISE 36, GRANDE RUE – FRETAY A VILLEJUST

Accord pour l'acquisition par la Commune du lot B de parcelle cadastrée E n° 922 sise 36, Grande Rue - Fretay à Villejust au prix de 15 000 euros.

10 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AA N° 462 et 463, SISE ROUTE DE NOZAY

Accord pour l'acquisition par la Commune des parcelles AA n° 462 et 463, Route de Nozay à VILLEJUST au prix de 1€ symbolique.

11 - MISE EN APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION DES FONDS DE COMMERCE, FONDS ARTISANAUX ET BAUX COMMERCIAUX

Mise en œuvre d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, à l'intérieur duquel seront soumises au droit de préemption les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux et de baux commerciaux.

12 - CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – RUE DES COQUELICOTS – LE CLOS DU BOIS COURTIN-TRANCHE 2

Classer sans enquête publique préalable, dans le domaine routier communal la voie ouverte à la circulation générale et propriété de la collectivité, la rue des coquelicots (tranche 2 de l'opération).

13 - DÉNOMINATION DE VOIE DE L'ENTRÉE DU COMPLEXE SPORTIF SUR L'OPÉRATION ADHIKA

Le Conseil municipal a décidé de la dénomination : « allée des Fraisiers », de la voie desservant le complexe sportif

14 - RACCORDEMENT DE L'ABONNÉ FINAL SUR LES RESEAUX DE FIBRE GRAND PUBLIC (FTTH)

Le Conseil municipal a demandé à l'ARCEP que des améliorations effectives soient apportées dans les plus brefs délais sur les plans techniques et contractuels au processus de mutualisation mis en œuvre pour le raccordement de l'abonné final FTTH afin de remédier aux nombreux désordres observés actuellement sur les réseaux.

15 - MOTION CONTRE L'EXCLUSION DES DÉPENSES D'AGENCEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES AU FCTVA

Le Conseil municipal a approuvé la motion d'opposition à l'exclusion des dépenses d'agencements et d'aménagements de terrains des dépenses éligibles au FCTVA.

16 - DÉBAT PORTANT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le Conseil municipal a pris acte du débat qui s'est tenu en séance du 07 février 2022 sur les garanties qui pourront être accordées aux agents de la Commune en matière de protection sociale complémentaire.

Retrouver les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux dans leur intégralité sur le site de la ville : villejust.fr Rubrique : [votre mairie/les conseils municipaux](#)





L'Essonne réinvente la Prime éco-logis 91 !

Lancée en 2019, cette aide du Département aux propriétaires et aux copropriétés pour les travaux de rénovation énergétique est renouvelée.

L'objectif : en finir avec les « **passoires énergétiques** » et favoriser les travaux visant un gain énergétique d'au moins 35 %. L'aide peut atteindre 4 000 € pour des gros travaux en fonction des revenus du ménage et jusqu'à 3 750 € par logement pour les syndicats des copropriétaires.

Elle est cumulable avec de nombreuses aides financières comme par exemple MaPrimeRénov'.

En plus de l'isolation, du remplacement des fenêtres ou du chauffage, de nouveaux travaux sont éligibles : l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, de panneaux photovoltaïques ou d'une centrale de production d'énergie renouvelable.

Retrouvez toutes les informations sur primeecologis91.fr



— TERRE D'AVENIRS —



Annnonce

Recherche soignants à l'hôpital de Bligny

Le Centre Hospitalier de Bligny à Briis-sous-forges manque d'effectifs et recherche en urgence des soignants (infirmiers et aides-soignants diplômés d'Etat).

Le contexte sanitaire actuel met à mal le système hospitalier qui travaille en flux tendu depuis plusieurs mois.

Aussi, si vous êtes diplômés et en recherche d'un poste, consultez les **23 offres** disponibles et proposées sur :

Espace Recrutement et Offres d'emploi - Centre Hospitalier De Bligny (human-sourcing.com)



VITA-LIS, Mission Locale Paris-Saclay

Vous êtes à la recherche d'un emploi ? Vous souhaitez avoir des renseignements sur le fonctionnement des agences d'intérim ? En partenariat avec Humando insertion et AKTO, VITA-LIS, Mission Locale Paris-Saclay vous donne RDV au « **Mardi de l'intérim** » !

Prochain rendez-vous, Mardi 8 mars à 14h.

Cette action a pour objectifs :

- De vous informer sur les opportunités d'emploi, les secteurs qui recrutent, les métiers...
- De vous expliquer le fonctionnement de l'intérim, les droits et devoirs de l'intérimaire, les avantages et les contraintes...
- D'obtenir un regard de professionnel sur votre CV.

Renseignements : 0 800 09 10 13

Inscrivez-vous auprès de votre conseiller Mission Locale ou par téléphone.

2022 : on optimise, on trie plus, et on avance dans la transition écologique avec le SIOM

4 avril : optimisation des jours et fréquences des collectes de nos déchets

Les actions de prévention en matière de déchets et l'extension des consignes de tri depuis 2016 ont considérablement modifié nos habitudes de tri.

Vous avez ainsi pu constater une diminution du volume de déchets dans vos bacs grenats.

Pour optimiser le service de collecte, la fréquence de collecte de vos ordures ménagères sera d'une par semaine, et non plus de deux, afin de les adapter à la quantité de déchets produits et permettre de réduire ensemble les nuisances sonores, visuelles et environnementales induites par le passage des bennes.

De plus, de **nouveaux jours de collectes** vont être mis en place pour les ordures ménagères, la collecte sélective et les végétaux de la commune.

« Nous sommes parvenus à maintenir le même jour de collecte pour les emballages et un jour de début de semaine pour les végétaux (après le jardinage du week-end) et un jour intermédiaire pour les ordures ménagères ».

Le Siom va distribuer à l'ensemble des habitants le nouveau calendrier de collecte durant le mois de mars.

Chiffres clefs du territoire :

- 10,7% d'ordures ménagères collectées entre 2012 et 2020

35% taux de remplissage des bacs grenats en 2020

5 communes ont déjà réduit leurs fréquences de collecte

Infos :

Pour toute demande de renseignements ou de bac plus grand, contactez le Siom au : 0 800 746 540 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30.



Ordures ménagères

Mardi matin

Emballages

Vendredi après-midi

Déchets végétaux

Lundi après-midi

ATTENTION

Les jours de Courtabœuf seront différents

Ordures ménagères

Mardi et vendredi matin

Emballages

Lundi après-midi



Optimisation des jours et fréquence de collectes, meilleure prise en considération des consignes de tri, découverte de tables de tri à l'école pour former les plus jeunes utilement, déploiement de boîtes de collectes de masques, lancement d'une collecte de biodéchets.

Voilà autant de défis à relever pour nous tous à Villejust.

La gestion de nos déchets fait dorénavant partie des enjeux environnementaux que nous avons à prendre en compte au quotidien...

En faisant partie du SIOM nous œuvrons pour améliorer chaque jour le tri et la valorisation de nos déchets. Ce sont autant de gestes qui contribuent à notre prise en compte environnementale et à réduire notre impact.



Igor Trickovski
Maire de Villejust
Vice-Président du SIOM



Tables de tri école

Parce qu'il est essentiel, dès le plus jeune âge, de sensibiliser les enfants à l'importance du tri, la Municipalité de Villejust en partenariat avec le SIOM, a fait l'acquisition de tables de tri dans les restaurants scolaires maternel et élémentaire de la commune.

Le personnel de restauration a été formé et un intervenant du SIOM s'est rendu dans les cantines, sur le temps du midi, pour expliquer aux enfants, le fonctionnement de ces tables et l'importance de trier ses déchets.

Par le biais d'une animation ludique, les enfants, déjà bien informés sur le sujet, ont compris les enjeux de cette démarche éco-responsable et participe chaque jour à améliorer le tri à la source et la valorisation des déchets alimentaires.



Les consignes de tri

Le SIOM constate encore trop d'erreurs dans le tri des déchets. Celles-ci ont un impact environnemental mais aussi financier.

Afin de réviser les bons gestes de tri, le SIOM a mis en place des outils pour vous aider dans vos démarches quotidiennes et ainsi contribuer à préserver notre territoire.

Vous avez un doute ?

Le SIOM a créé un guide interactif pour vous aider dans le tri au quotidien. Si vous ne savez plus dans quel bac le mettre, il vous suffit de demander !



Boîtes de Collectes de Masques

Dans une démarche toujours responsable, la Municipalité a fait l'acquisition de boîtes pour les masques usagers. Celles-ci peuvent stocker **200 à 500 masques**. Une fois pleine, les boîtes seront collectées et valorisées. Les masques sont désinfectés, le polypropylène intissé des masques chirurgicaux est broyé puis reformé en billes puis en fibres textiles avant d'être transformées en T-shirts.

Des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets (Solution Recyclage, Cycl-add...) ont uni leur force avec des entreprises du textile pour rendre cette initiative possible. Le concept et les moyens d'y parvenir sont français et permet de créer des emplois supplémentaires sur le territoire national.

Retrouvez nos boîtes de Collecte de Masques :

- au Gymnase,
- à la Salle de Danse,
- à la Salle de la Poitevine,
- au Tennis couverts,
- à l'Espace des Coudrayes

Trier plus avec la collecte des biodéchets pour les volontaires

Dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (dite loi AGECE) adoptée en février 2020, les collectivités ont l'obligation de mettre en place la collecte séparée des biodéchets, autrement appelés déchets alimentaires, d'ici le 31 décembre 2023.

Le SIOM, engagé dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire, a souhaité prendre de l'avance, ouvrant cette collecte séparée aux écoles, marchés et entreprises dès 2021. Aujourd'hui, ce sont les foyers villejustiens qui peuvent se porter volontaires et devenir des précurseurs en étant parmi les premiers habitants à adhérer à cette nouvelle collecte.

Qu'est-ce que les biodéchets ?

Les biodéchets sont les déchets issus de la préparation et des restes de repas, des produits périmés (sans emballage), aussi bien les fruits et légumes que la viande, le poisson et les fruits de mer (y compris les coquilles). Ils représentent près de 30% de votre bac d'ordures ménagères, permettant de réduire encore plus la quantité de déchets dans votre bac grenat.

Quels avantages ?

Réduire encore plus la quantité de vos ordures ménagères et permettre à vos biodéchets d'être valorisés en compostage ou méthanisation. Une excellente nouvelle pour notre ville !

Pour qui ?

Dans un premier temps, pour tous les habitants vivant en pavillon. Si vous vivez en habitat collectif, rapprochez-vous de votre syndic afin qu'il prenne contact avec le Siom.

Les modalités de cette nouvelle collecte

Pour que la collecte des biodéchets puisse se faire, le Siom vous équipera

d'un « **bio-seau** », pour votre cuisine, d'un bac et d'un guide du tri de ces biodéchets.

Un document d'information a été distribué courant février dans vos boîtes aux lettres vous informant des modalités de tri et de collecte de ces déchets alimentaires.

Alors n'hésitez plus, inscrivez-vous sur la plateforme ou contactez le n° vert : 0 800 746 540



Trions nos
#BIO
déchets

L'APPLICATION SIOMDIRECT

Le SIOM met à votre disposition **SiomDirect**, une application accessible directement depuis votre mobile.

Grâce à cette application vous pourrez, en quelques clics, commander un bac, signaler un problème survenu lors de la collecte, indiquer un point d'apport volontaire trop plein, demander des supports de communication, etc. En téléchargeant SiomDirect, vous bénéficierez aussi d'une information en temps réel en cas de perturbations, de changements ou de nouveaux services à disposition. Que vous soyez particulier, professionnel, bailleur ou syndic de copropriété... SiomDirect s'adapte à votre profil et votre situation.

Scanner le QR CODE pour télécharger l'application



Un nouveau numéro pour la collecte des encombrants et DEEE sur appel

Depuis mi-janvier, le numéro du service des encombrants et DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques sur appel a changé ! Pour programmer un retrait de vos encombrants, il faut désormais contacter le **01 83 63 50 03**.

Scandale de la fibre à Paris-Saclay : l'agglo porte plainte.

Dernier épisode de la gestion de crise dans le déploiement de la fibre. Initié par les élus, exaspérés par les problèmes de raccordement rencontrés par les habitants et usagers, le dispositif de résolution des problèmes réunissant tous les opérateurs et délégataires est arrivé à son terme. En l'absence d'actions probantes, la Communauté Paris-Saclay a annoncé le 28 janvier le recours au contentieux.

Depuis la première réunion, les demandes des élus de l'agglomération Paris-Saclay étaient claires :

- La présentation d'un plan de résolution des difficultés, commun à toutes les parties prenantes.
- La mise en place d'une plateforme commune à tous les opérateurs, pour traiter les demandes des usagers.
- La mise en place d'une communication transparente à destination des usagers sur les problèmes rencontrés.
- La mise en oeuvre d'une procédure stricte de vérification de la qualité technique de chaque raccordement.

L'objectif de ces réunions initiées par l'agglo était de réunir l'ensemble des opérateurs d'infrastructures et commerciaux ainsi que les délégataires, en présence des autorités régulatrices et des élus, pour donner les moyens de la nécessaire coordination que requiert la situation.

Le SIPPAREC* à qui l'agglomération a transféré la compétence Très Haut Débit, **Les Opérateurs d'Infrastructures (OI)**, Covage et Altitude sur la partie Est du territoire; **Les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN)** : Orange, Bouygues, SFR, Free; **L'ARCEP**** .

Si tous ont répondu présents et ont présenté leurs actions à mettre en oeuvre, force est de constater que le résultat n'est toujours pas là. Depuis le début de ce dispositif de crise, des décisions ont été prises, mais la situation sur le terrain reste très insatisfaisante. En attestent les maires et élus des communes impliquées, présents à cette dernière réunion.

L'objectif pour Covage, opérateur d'infrastructure, délégataire du



Sipperec, était un raccordement de 100% de son périmètre en 2018. Il en manque encore 11%.

Sophie Rigault, Vice-présidente du SIPPAREC, autorité concédante du service public pour l'Est du territoire, insiste : « Nous n'attendons pas uniquement de sentir que cela avance, nous attendons d'avoir les chiffres. »

« Le but est bien de rendre le service dû aux usagers pour lequel l'agglomération a investi plus de 14 millions d'euros. Et nous n'y sommes toujours pas ! » rajoute Igor Trickovski, délégué au Sipperec et maire de Villejust.

« Certes tous avancent dans la même direction. Mais pas à la bonne vitesse et toujours pas efficacement. Cela n'est plus acceptable. Nous allons donc prendre des mesures différentes. » conclura le Président de l'agglomération, Grégoire de Lasteyrie.

L'heure est au recours contentieux

Il s'agit désormais pour les élus de l'agglomération de mettre une pression supplémentaire, après des mois de consultation et de recherche de solutions rapides et efficaces, sur les opérateurs. Il s'agit désormais de mettre l'ensemble des acteurs délégués à cette mission face à leurs responsabilités. Pour qu'au final, les dysfonctionnements soient le plus rapidement et correctement résolus.

Ainsi, trois actions de recours vont être engagées au nom de la Communauté

d'agglomération :

- Mise en demeure du SIPPAREC auprès du Préfet au regard du non-respect des obligations concernant le déploiement;
- Dépôt de plainte en pénal suite à la dégradation du réseau et aux investissements portés par la collectivité ;
- Saisine de l'Arcep afin de lancer une procédure de contrôle et de sanctions auprès des opérateurs et délégataires.

Pour les habitants, usagers, salariés de Paris-Saclay, la Communauté d'agglomération compte bien poursuivre son action et sa mobilisation pour qu'enfin l'ensemble du territoire dispose d'un service numérique à la hauteur de leurs attentes.



*** SIPPAREC** : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication, à qui l'agglomération a transféré la compétence THD.

**** ARCEP** : Autorité de Régulation des Communications Electroniques.

Les travaux de la Passerelle débutent bientôt



- Des changements à venir sur la circulation à compter du 14 mars

Durant toute la durée du chantier, des modifications de circulation devront être appliquées et des déviations mises en place :

- Fermetures des bretelles Paris / Villejust et Les Ulis / Paris
- Passage à une seule voie de la RD118 au niveau du pont, dans le sens Les Ulis - Villejust. (en place depuis le 21 février).
- Les travaux démarreront en mars 2022 et nécessiteront durant certaines nuits la fermeture de l'A10 entre 22h et 5h pour la mise en place du balisage de chantier et la pose du tablier de l'ouvrage.

Les premières fermetures nocturnes de l'autoroute A10 interviendront de 22h à 5h:

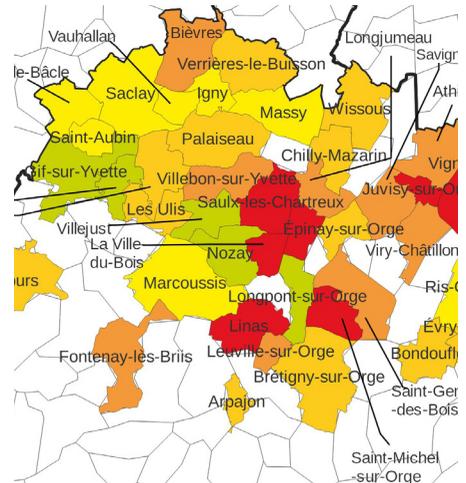
- dans la nuit du 14 au 15 mars : dans le sens Paris > Province
- dans la nuit du 16 au 17 mars : dans le sens Province > Paris

• Concomitance avec les travaux du Ring des Ulis

Le chantier de la passerelle arrive en simultané avec l'opération voisine de requalification du Ring des Ulis, portée par le Département de l'Essonne.

Cependant, il n'y a pas d'interaction particulière entre les deux projets : les itinéraires de déviation liés aux travaux de la passerelle n'impactent pas le Ring (le demi-tour au « haricot » Tropiques est situé à 1,2 km de celui-ci). Quant au chantier du Ring, celui-ci ne prévoit pas de restrictions particulières impliquant des déviations sur le réseau routier départemental. Toutes les liaisons routières sont maintenues durant l'intégralité des travaux du Département.

Des nuits de fermetures sont cependant programmées ponctuellement en 2022 sur la RN118 pour les besoins du chantier du Ring, mais celles-ci seront obligatoirement en non simultanéité avec les nuits de fermetures sur A10 liées aux travaux de la passerelle. De même, une fermeture sur A6 ne peut avoir lieu en même temps que sur A10 ou N118.



Baromètre des villes cyclables

Villejust, 2^{ème} ville de l'Essonne au baromètre et 8^{ème} de l'Ile de France !

Quelles sont les communes les mieux notées de l'Essonne ?

La Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) a dévoilé son baromètre des villes cyclables jeudi 10 février 2022. Le document a classé 312 villes selon les réponses formulées par près de 55 000 franciliens.

En Essonne, le baromètre relève un territoire « coupé en deux ». Le nord-ouest du département, notamment le territoire du plateau de Saclay, concentre les villes les mieux notées, tandis que le nord-est est jugé défavorable à la pratique du vélo et que le sud est quasi désertique.

Les villes de l'agglomération Paris-Saclay plébiscitées.

En Essonne, la FUB distingue les « efforts menés en faveur du vélo » par l'agglomération Paris-Saclay.

D'ailleurs ce sont trois villes de l'agglomération qui figurent sur le podium des villes cyclables de l'Essonne: Bures-sur-Yvette (3,57 sur 5), **Villejust (3,56)** et Nozay (3,55). Les communes figurent également dans le top 10 régional des villes de moins de 20 000 habitants aux 7^e, 8^e et 9^e places avec la mention « **plutôt favorable** ».



Inauguration de l'Aire de Jeux de l'Eglise

Vendredi 11 mars 2022 à 16h45

Igor Trickovski, Maire de Villejust et la municipalité, sont heureux d'inviter les Villejustiennes et Villejustiens et surtout les plus petits de 2 à 9 ans à l'inauguration de l'Aire de jeux de la place de l'église autour d'un goûter à partager.

Place de l'Eglise - 91140 Villejust • Gratuit, ouvert à toutes les familles • Renseignements : service-communication@villejust.fr

Heure du Conte

Mercredi 9 mars 2022 à 16h30

Venez passer un moment convivial et de détente avec votre/vos enfant(s). Belles histoires et jolis contes seront mis à l'honneur et lus par la bibliothécaire. De quoi étoffer l'imaginaire des petits.

Les séances sont particulièrement adaptées aux enfants de 2 à 10 ans.

Le nombre de places étant limité, merci de réserver vos places, par mail, à : bibliotheque@villejust.fr.

Bibliothèque 24, rue de la Mairie (en face de l'Ecole maternelle) Téléphone : 01 60 14 67 49



Soirée jeux

Vendredi 11 mars 2022 à 20h

Venez en famille ou entre amis, vous retrouver autour de jeux... L'association Villejust Ludique a fait l'acquisition de nouveaux jeux qui raviront petits et grands ! Pass vaccinal et port du masque obligatoire.

Renseignements / Réservations : asso.jeux.villejust@gmail.com • Salle de la Poitevine - 5b grande rue - La poitevine

Retrouvez l'ensemble des événements de la Ville :



THÉÂTRE

LADIES FIRST

UNE AUTRE HISTOIRE DES KENNEDY



UNE COMÉDIE DES AFFRANCHIS

écrite par Camille SADOUN
et Bénédicte LE COTTIER

Ladies First, Une autre histoire des Kennedy

Samedi 12 mars 2022 à 20h30 et Dimanche 13 mars à 15h
Espace des Coudrayes

La nouvelle comédie de **Bénédicte Le Cottier** et **Camille Sadoun**

1 962, Jackie Kennedy délaissée par JFK bouscule les codes. Sa rébellion menace de faire voler en éclats l'image idyllique de la femme américaine obéissante, ce qui déplaît fortement au puissant patron du FBI, J. Edgar Hoover.

Aidé de son complice de toujours, il met en place un plan machiavélique pour maintenir son emprise. Trahisons, magouilles et coups tordus, tout est bon pour tenter de maîtriser le destin du couple présidentiel le plus glamour des Etats-Unis.

Ladies First : une comédie politiquement loufoque

Création août 2020

Décors : Daniel Teyssier

Visuel Affiche : Zacharie Sadoun

Avec : Jean-Marie Barrault, Emilie Fontvieille, Bénédicte Le Cottier, Sébastien Roy et Camille Sadoun.



Infos Réservation

Spectacle à partir de 10 ans
Durée : 1h40

Heure : 20h30 et 15h

Lieu : Espace des Coudrayes
Chemin de Courtabœuf

Communication :

Facebook : likez la page les Affranchis / rejoignez le groupe les Affranchis

Instagram : affranchis91

Le site internet : affranchis91.com

Contacts :

Théâtre / comédie

Cie Les Affranchis depuis 2005

Renseignements

et réservation OBLIGATOIRE :

Bénédicte 06.10.38.01.80 ou Camille

• 06.34.67.24.82

La Troupe « **Les Affranchis** » sont en partenariat avec la commune de Villejust depuis plusieurs années.

Elle a eu l'occasion de jouer de nombreuses fois à l'Espace des Coudrayes. Les Affranchis ont notamment présentés les pièces suivantes :

- JE T'AIME MOI NON PLUS,
- MIKMAQ STORY (Prix du Festhea paris Ile de France 2019),
- ALLER-RETOUR POUR 44 (Prix du Public à Massy et Breuillet 2017).

La troupe a été créée en 2005 et écrit ses pièces depuis 7 ans.



Carnaval de l'APE

Dimanche 13 mars 2022 de 14h30 à 18h

L' Association « Au plaisir des enfants » vous invite à fêter le Carnaval, Dimanche 13 mars 2022 à partir de 14h30, dans la grande salle des 2 lacs. Au programme, divers jeux, goûter offert et concours de déguisements !

6 catégories sont proposées :

- Trop craquant,
- Super héros,
- Hyper créatif,
- Princesse,
- Coup de cœur du jury,
- Parents déjantés.

Le masque et le pass' vaccinal pourront être exigés en fonction des normes en vigueur !

Grande Salle des 2 lacs • renseignements :
apevillejust@gmail.com



Tournoi d'échecs

Samedi 19 mars 2022 à 13h30

L' association Villejust Ludique vous propose un après-midi dédié aux échecs. Débutants et confirmés sont les bienvenus.

Vous savez joué?

Tournoi d'échecs (inscription obligatoire)
Ouvert à tous - adulte et enfant
Parties en 15 min / joueurs
Venez vous mesurer à d'autres joueurs.

Vous savez joué... un peu

Ou juste envie de jouer quelques parties
Echiquier en libre accès,
Parties libres

Et pour tous ceux qui ne savent pas encore

Initiations aux échecs,
1^{eres} parties accompagnées

Inscriptions **obligatoires** et Renseignements :
asso.jeux.villejust@gmail.com

Déroulé :

13H30 : Accueil des participants au tournoi

14H00 : Initiations, parties libres

17H30 : Finale tournoi (avec projection)

Lieu : Salle du Conseil – Mairie de Villejust – 6 rue de la mairie



*Dimanche 13 mars • De 8h à 12h
Salle de la Poitevine*

Le circuit de 6,5 km tracé entre Villejust et Nozay ouvrira la saison de compétition route en Essonne. Les départs et les arrivées seront jugés face à la Centrale EDF, route de Fretay. Tous nos compétiteurs auront à cœur d'offrir un beau spectacle après cette longue période de restriction forcée.

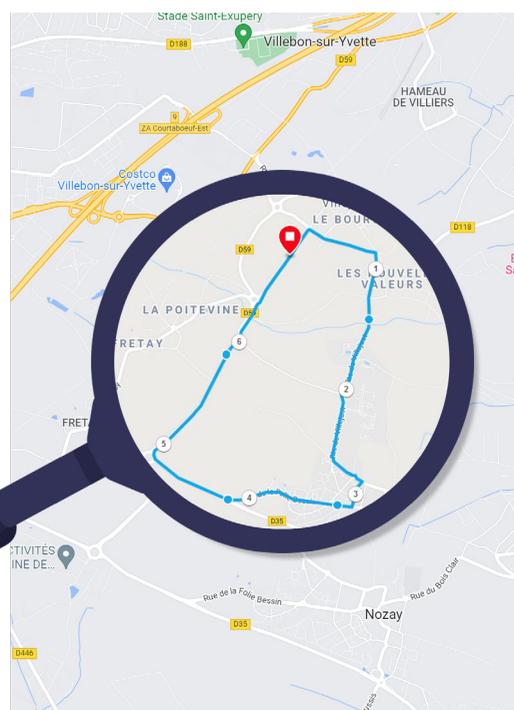
Venez encourager nos coureurs Villejustiens qui vont tenter de récupérer le challenge par équipes qui est détenu depuis 2019 par le VC de Chilly Mazarin.

Nous vous demandons d'être vigilants si vous devez emprunter le circuit en voiture et particulièrement à contre sens.

Infos Réservation

**Arthur DE FARIA •
tel 01 60 10 59 56**

CATÉGORIES	DOSSARDS	DÉPARTS	TOURS	DISTANCE
HC-1-2-3 ^{èmes} catégories	7h	8h	13	86 km
6 ^{ème} catégorie	7h	8h02	7	46 km
Minimes (H/F)	7h	8h04	5	35 km
4 ^{ème} catégorie	9h	10h10	11	73 km
5 ^{ème} catégorie	9h	10h12	8	53 km
Cadets (H/F)	9h	10h14	8	53 km





Accueil des nouveaux habitants

Dimanche 3 avril à 9h

Bienvenue aux nouveaux habitants, si vous êtes arrivés sur la commune depuis janvier 2021, faites-vous connaître en Mairie en envoyant un mail avec les informations suivantes :

- vos noms,
- vos prénoms,
- votre adresse,
- votre numéro de téléphone et adresse mail,
- le nombre de personnes dans le foyer (et la date de naissance des enfants si vous en avez),
- votre date d'arrivée sur Villejust.

La municipalité organise une matinée découverte de la ville à Vélo (électrique) !

Soit vous possédez déjà un vélo (électrique ou non), soit la municipalité vous en fournira un !

Vous souhaitez vous joindre à cette visite ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, soit vous pouvez vous inscrire par mail : secretariat-maire@villejust.fr ou remplissez le formulaire en ligne en flashant le QR Code.



Pour toutes questions ou demandes de précisions, contacter la mairie au 01.69.31.74.41

GIL ALMA MISE EN SCÈNE **CARTMAN** **BENOIT JOUBERT**

Samedi 2 avril
(report de la date initiale du 15 janvier)

Gil et Ben
(ré)unis

le marié le témoin

Musiques : Simon Fache
Lumières : Jean-Sébastien Méty

à l'Inlu Productions **RISE**

Gil et Ben Réunis

Samedi 2 avril 2022 • 20h30
[Report de la date initiale du 15 janvier.]

Totalement remis du COVID, contracté le jour de la représentation prévue à Villejust, Gil Alma a tenu à reporter la date du spectacle rapidement ! C'est chose faite, aussi, le spectacle se déroulera le Samedi 2 avril, à l'Espace des Coudrayes. Les spectateurs qui avaient déjà réservés leurs places pour la date initiale sont prioritaires mais il reste encore quelques disponibilités ! Ne tardez pas si vous souhaitez assister à ce spectacle qui affiche complet partout en France !

Renseignements et réservation OBLIGATOIRE :
01.69.31.74.47 • Espace des Coudrayes –
Chemin de Courtabœuf



« Cousine Mancpad'air »

Dimanche 3 avril 2022 • 15h
Espace des Coudrayes

Miss Mancpad'air a reconstitué chez elle le climat des Caraïbes. Quel gaspillage ! Bioma, sa cousine et Tréfut, « **génial inventeur de génie** » font le pari de réaliser devant elle des expériences scientifiques spectaculaires et originales pour lui expliquer l'effet de serre.

Avec l'aide du public, ils vont lui montrer ce qu'est l'air, créer devant ses yeux ébahis du gaz carbonique, lui montrer comment la lumière rebondit sur les planètes et les réchauffe...

Tréfut qui tombe peu à peu amoureux de Mancpad'air, dévoile enfin sa dernière invention : le vaisseau de lumière. Ils se lancent alors dans un incroyable voyage interstellaire...

A travers cette intrigue où se mêlent burlesque et enquête scientifique, le public prend conscience des enjeux de l'environnement tout en participant activement aux différentes étapes du spectacle.

Une dizaine d'enfants et quelques adultes sont en effet sollicités pour monter sur scène afin de devenir les assistants de Tréfut et réaliser des expériences simples mais très parlantes, qui mettent en lumière des notions scientifiques essentielles et qui permettent de poursuivre l'histoire.



Infos Réservation

Durée 55 min
Tout public à partir de 5 ans
Renseignements et réservation
OBLIGATOIRE : 01.69.31.74.47

Heure : 15h
Lieu : Espace des Coudrayes –
Chemin de Courtabœuf

service-communication@villejust.fr
• 01 69 31 74 47



Le crapaud commun

Un amphibien à l'aspect peu élégant mais véritable allié des jardiniers



A l'aspect repoussant du fait des nombreuses pustules recouvrant sa peau, le crapaud commun (*Bufo Bufo*) est le crapaud le plus courant et le plus grand d'Europe. *Bufo Bufo* est une espèce généraliste. Il est ainsi possible de l'observer sur la commune dans les jardins la nuit à la fin de l'automne.

Chez ces crapauds, les femelles sont en général légèrement plus grandes et robustes que les mâles (10 à 15 cm pour les femelles contre 8 à 10 cm pour les mâles). Les pustules recouvrant sa peau sont en fait des glandes qui sécrètent du mucus et qui permettent de maintenir l'humidité et l'élasticité de sa peau, mais sécrètent aussi du venin. Elles permettent de le distinguer des grenouilles. Cet amphibien possède également d'autres glandes à l'arrière des yeux, qui sécrètent du venin. Il sert au crapaud de protection contre ses prédateurs et joue un rôle antiseptique et antibiotique renforçant son système immunitaire. Ces crapauds absorbent l'eau et respirent également en partie grâce à leur peau.

Ce petit animal nocturne et prédateur est un véritable allié pour les jardiniers : il se nourrit d'insectes et d'invertébrés (limaces, ver de terres, chenilles, mille-pattes, coléoptères ...), en particulier certaines espèces causant des dégâts dans les potagers (limaces, chenilles...). Quant aux têtards, ils se nourrissent principalement de végétation.

Tout comme le hérisson d'Europe, le crapaud commun ralentit son activité l'hiver en général d'octobre-novembre à février-mars. Il hiverne ainsi dans une cavité à l'abri du froid mais peut en sortir

si la température est douce. Le crapaud commun vit ainsi en milieu terrestre et est actif la nuit seulement (la journée il reste dans sa cavité) la plupart de l'année. *Bufo bufo* ne rejoint les zones humides telles que les mares qu'en période de reproduction. Les migrations de ce crapaud vers les zones de reproduction ont lieu entre février et avril. Il est fréquent que les individus doivent traverser des routes où beaucoup d'entre eux sont écrasés si aucune mesure n'est prise.

Les mâles sont le plus souvent les premiers à arriver sur place, puis une fois les femelles arrivées, ils se battent pour elles (le nombre de mâles étant supérieur à celui des femelles) et s'y accrochent. Sur le lieu de reproduction, il est possible d'entendre des petits cris plaintifs émis par les mâles, en particulier avant l'arrivée des femelles, qui elles n'émettent pas de sons. Chaque femelle pond 5 000 à 7 000 œufs qui s'accrochent dans la végétation. La saison de reproduction est courte : 1 à 2 semaines sur place. Une migration dans l'autre sens a alors de nouveau lieu, avec la même menace routière. L'éclosion a lieu environ 15 jours après, donnant des petits têtards qui se métamorphosent puis sortiront de l'eau quelques mois après.

Les crapauds communs vivent une dizaine d'années. Leurs principales causes de mortalité sont d'une part les activités humaines et d'autres parts leurs prédateurs naturels. En effet, hérons, couleuvres, buses (rapaces), et certains mammifères (hérissons d'Europe, blaireaux...) en sont les principaux prédateurs. Ce crapaud a donc un rôle important dans les écosystèmes à la fois comme proie et comme prédateur. Cependant la menace pesant sur la survie



de cette espèce est celle des activités humaines : produits chimiques tels que les pesticides, éclairage nocturne, destructions et dégradations de leurs habitats (assèchement et comblement de mares). Le crapaud commun est classé comme une espèce protégée. Il y a donc : « interdiction sur le territoire national et en tout temps de détruire ou d'enlever les œufs ou les nids, de détruire, de mutiler, de capturer, de naturaliser ou d'enlever qu'il soit vivant ou mort, de colporter, d'utiliser, de commercialiser *Bufo bufo* ».



Installation d'abris pour la petite faune ailée au bois Courtin

Vendredi 4 février, nous avons installé avec l'aide des services techniques de la mairie que nous remercions deux nichoirs à passereaux (un à mésanges et moineaux et un pour rouges-gorges et rouges-queues) et un abri à chauve-souris (complétant ceux déjà présents) au Bois Courtin.

Peut-être pourrez-vous les apercevoir en vous y promenant si vous y êtes attentives / attentifs.

Ces abris ont été construits à l'automne par plusieurs membres de notre association et utilisés lors de notre atelier du développement durable de fin septembre, où des plans de construction avaient été distribués.



Association La Clé de Sol

Sur un air latino

Au terme de quelques jours, la séance de répétitions de l'Atelier Latino « **Apacheta** » généré par l'Association Musicale de Villejust (La Clé de sol), s'est admirablement passé. Nous avons pu reprendre une trentaine de morceaux extirpés des tiroirs (Alturas, Tatati, Charagua,.....).

Durant quatre jours, les 19, 20, 21 et 22 février la salle de musique du Bois Courtin a entendu raisonner nos flutes de pan, kénéa, guitares, charango et bombo, intensif, mais quel plaisir de nous retrouver autour de notre passion. Il nous reste juste à partager ces moments avec le public.



AGIL PRODUCTIONS PRÉSENTE

GIL
ALMA

BENOIT
JOUBERT

Samedi 2 avril

(report de la date initiale du 15 janvier)

Info/Résa Page 20

Gil et Ben

(ré)unis

↖
le marié

↖
le témoin

